

**Le Maire,  
Maurice BATTAS**



Envoyé en préfecture le 11/03/2020

Reçu en préfecture le 11/03/2020

Affiché le 11/03/2020

ID : 022-200056703-20200306-DB20200309-DE

N°2020-03-09

COMMUNE DE PORDIC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt le six Mars à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le 21 Février 2020, se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Monsieur Maurice BATTAS Maire de Pordic.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Maurice BATTAS, Alain JOUANNY, Jean Luc BERTRAND, Jean Claude QUETTIER, Loïc TARDY, Marie Claire HOURDEL, Monique LE VEE, Florence LE CORVAISIER, Pierre Anne LE GOFF, Isabelle DESFEUX, Evelyne LE GUEN, Guy RUSELLE, Louis EOUZAN, Marie Pierre COLLIN, Guénaëlle GEOFFROY COADIC, Annie GOUEZEL, Brigitte MANON, Jeanine CLOAREC, Michel CHEVE, Noëlla CONNEN, Philippe PLESSIX, Marie Frederique BLOT LE POTTIER, Robert ROLANDO, Michèle CARMES, Claudine ADAM, Yannick GUILLOU, Andrée VIOUGEA, Yvon SOULABAIL, Françoise MICHEL, Joël DE FONTENAY, Gilbert MALEDANT, Pascal URO, Nelly MORO, Martine BOSCHER, Guylaine TUDOT, Laetitia MORIN, Ollivier LE DU, Nathalie LONCLE.

**ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :**

Yves LAMOUR donne pouvoir à Alain JOUANNY

Remy LE GRAND donne pouvoir à Marie Frederique BLOT LE POTTIER

Emmanuelle EOUZAN (COTTIN) donne pouvoir à Maurice BATTAS

Joseph LE POTTIER donne pouvoir à Françoise MICHEL

Patrick DELAMARRE donne pouvoir à Gilbert MALEDANT

Nicole LE LANNON donne pouvoir à Joël DEFONTENAY

**ABSENT(S) / EXCUSE (S):**

**SECRETARIE DE SEANCE :** Madame Brigitte MANON

*Nombre de conseillers en exercice : 44*

*Nombre de présents : 38*

*Nombre de votants : 44*

\*\*\*

**9- Démographie médicale : soutien de la ville à l'installation de médecin**

**Rapporteur :** Monsieur Alain Jouanny, Premier Adjoint au Maire.

La loi HPST du 21 Juillet 2009 a créé les contrats de Santé Locaux (CLS) dans une perspective de réduction des inégalités territoriales et sociales de santé.

Le Contrat Local de Santé n'a toutefois pas vocation à se substituer aux dispositifs locaux en place ou pouvant s'y créer. Il s'appuie sur le Plan Régional de Santé, les démarches locales de santé et s'inscrit dans une démarche d'amélioration de coordination des actions de proximité.

L'offre de santé est une préoccupation majeure sur un plan général et plus particulièrement sur notre territoire communal en regard des cessations d'activité annoncées en 2020.

Pordic, classée en juin 2018 en Zone d'actions Complémentaires (ZAC), est éligible aux aides de L'ARS et aux Aides Locales.

La Ville de Pordic, en recherche de Praticiens, a lancé une recherche au plan national en déposant une annonce sur la plate-forme spécialisée « Remplafrance » et entend accompagner l'installation de nouveaux Médecins Généralistes.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le principe d'accompagnement de la Ville à l'installation de médecins généralistes sur le territoire communal.

Cet accompagnement se traduira par la mobilisation des ressources humaines et techniques de la Ville, de ses moyens de communication et de mise en réseau.

Elle pourra également se traduire par un soutien financier moyennant une convention d'engagement signée par le médecin candidat et autorisée par le Conseil Municipal. Ce soutien financier pourra prendre des formes et des contreparties diverses selon la situation et les modalités choisies par les contractants et dans la limite plafond de soutien que définira annuellement le Conseil Municipal de Pordic.

*Vu l'avis favorable de la commission administration générale finances ressources humaines le 20 Février 2020.*

*Le Conseil Municipal décide par 37 voix « pour » et 7 abstentions :*

- **D'accompagner** l'installation de médecin généraliste à Pordic en mobilisant les ressources de la Ville.
- **D'autoriser** le Maire en exercice ou son représentant à proposer une convention d'engagement avec le médecin candidat à l'installation qui sera soumise au vote de l'assemblée délibérante dès lors qu'il s'agira d'un soutien financier.

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
**Maurice BATTAS.**

